

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 8 décembre 2020 à Lullin*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, HERBRON Séverine et DUPIEUX Gilbert
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

**Délégués présents sans droit de vote :**

CETTOUR-CAVÉ Laetitia (DS La Vernaz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)  
et GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand)

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

VINET Philippe (Les Gets) – pouvoir à Mireille MARTEL  
ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine) – pouvoir à Aube MARULLAZ

**Délégués excusés :**

VOIRIN Pierre (Morzine) et GIROD Jean-Marc (Vailly)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (directeur) et Jean François BAILLEUX (directeur service urbanisme)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 2 décembre 2020

Cyrille GALLAY est accueilli en tant que nouveau délégué suppléant de La Forclaz du fait de la démission de Marie-France VIGNES.

## 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2020

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 10 novembre 2020.**

## 2- Urbanisme

### 2.1- PLUi-H - point sur l'avancement

Suite à l'arrêt de février 2020 et aux remarques de l'État, trois COP15 se sont réunis pour modifier les éléments du PADD mis en exergue par l'État (*COP15 général du 27 août, COP15 Tourisme du 15 septembre et COP15 Habitat du 29 septembre*).

Les questions liées à l'habitat et au tourisme en relation avec le PADD ont été débattues lors du conseil du 10 novembre. Le PADD doit donc être réexaminé lors de ce conseil au regard des corrections apportées suite aux avis de la DDT et du SIAC. Si nécessaire, il pourra être débattu une dernière fois lors du conseil du 12 janvier 2021 car, réglementairement, tout débat sur le PADD doit intervenir deux mois au minimum avant le nouvel arrêt du PLUi-H.

Par ailleurs, les 3 comités de secteurs se sont réunis en octobre et novembre pour aborder la traduction réglementaire du PLUi-H, la notion de projet et les questions spécifiques inhérentes aux trois secteurs. Ces temps d'échange en comité restreint ont permis de répondre aux nombreuses questions posées par les nouvelles équipes municipales.

Depuis novembre, un travail d'importance est en cours sur les OAP qu'elles soient "structurantes" ou "sommaires". Ce travail devrait s'achever en décembre. Le travail sur les emplacements réservés et les STECAL doit également débiter avec un retour attendu des communes pour le 25 décembre.

Un point sur les gisements fonciers devrait pouvoir être fait sur la première quinzaine de décembre.

Concernant le zonage, Lizmap sera réouvert aux communes du 10 au 24 décembre pour les modifications de zonage dans chaque commune.

L'arrêt politique pourra alors avoir lieu lors du conseil du 12 janvier 2021. Il restera à organiser fin janvier une conférence des maires puis l'arrêt définitif lors du conseil communautaire du 16 mars 2021. L'enquête public pourrait alors se dérouler en août/septembre 2021 et l'approbation définitive avoir lieu en décembre 2021.

### 2.2- PLUi-H – débat sur le PADD

Suite au débat du 10 novembre, le PADD a été retravaillé notamment au regard du nouveau scénario habitat pour la production des logements sur les 20 ans à venir et les questions liées à l'économie touristique. Il tient compte des avis DTT/SIAC et des échanges avec les élus depuis la reprise du PLUi-H. La nouvelle version a été jointe à la convocation.

Yannick TRABICHET fait part d'une récente rencontre avec la DDT 74 et souligne que la position de l'État s'est quelque peu durcie notamment sur la temporalité à 20 ans. Elle a toutefois défendu le côté innovant de cette temporalité. Elle évoque également la discussion sur le volet logement social. Il sera nécessaire d'augmenter le taux de logement social prévu dans le règlement pour les opérations immobilières d'une certaine taille. Il faudra également démontrer la capacité du territoire à produire plus de logements sociaux avec en particulier l'utilisation de l'outil BRS (bail réel et solidaire) ou en encourageant la requalification de logements existants. La DDT a par ailleurs demandé à ce qu'il y ait plus d'ambition en matière de réchauffement des lits froids et de maîtrise des résidences secondaires alors même que les outils juridiques sont manquants (*pas de possibilité d'augmenter de manière différenciée la TH par exemple*). Elle souhaite que soit affichée dans le PADD une demande au droit à l'expérimentation (prévue par la loi du 28 mars 2003) en matière de réchauffement des lits froids et de maîtrise des résidences secondaires pour mettre l'État devant ses responsabilités. En conclusion, il sera nécessaire de muscler certains arguments et de montrer la complémentarité touristique du territoire entre stations et villages.

Fabien TROMBERT s'engage à aller défendre directement ces arguments auprès du Préfet et ceci avant l'arrêt du PLUi-H.

Jean-François BAILLEUX rappelle que si un PLUi à 20 ans n'est pas habituel, il reste tout à fait légal et compatible avec le SCoT approuvé. La temporalité est construite à partir du zonage avec des zones U (constructibles immédiatement), des zones 1AU (déblocables sous conditions) et des zones 2AU (qui ne peuvent être débloquentes qu'avec une modification du PLUi), le tout étant doublé par un système de phasage de ces zones 1AU qui ne pourront être débloquentes qu'à partir du moment où les autres zones seront suffisamment consommées.

Le Président propose un tour de table sur les sujets évoqués :

Temporalité : volonté quasi unanime de conserver un PLUi-H à 20 ans.

Logements sociaux : il est regretté le fait que l'État ne prenne pas en compte les logements communaux non gérés par les bailleurs sociaux et les logements pour les saisonniers.

Complémentarité touristique : le Haut-Chablais est un territoire qui permet d'offrir une palette d'activités plus larges pour les visiteurs. Cette complémentarité est devenu le ciment de la CCHC.

Droit à l'expérimentation : unanimité pour inscrire cette demande dans le PADD car il faut être innovant, inventif et prospectif. Le terme de « terre d'innovation » est suggéré.

L'OAP « adaptation au changement climatique », issue d'ARTACLIM, est un atout qu'il faut aussi développer et valoriser.

Henri-Victor TOURNIER demande que le col du Corbier soit mentionné comme station montagne douce. De manière générale, il est demandé aux communes de transmettre rapidement au service urbanisme les derniers points de détail à modifier.

En conclusion de ce débat, monsieur le Président souligne la vision partagée du territoire qu'ont tous les conseillers communautaires et cela restera comme étant un point très positif du PLUi-H.

### *2.3.- PLU des Gets – modification simplifiée n°3*

La commune des Gets a sollicité une modification simplifiée n°3 de son PLU par courrier en date du 22 octobre 2020. En effet, en vue d'élargir l'emprise de la piste de ski du Mont-Chéry au front de neige, une demande de servitude de piste a été déposée en Préfecture. Toutefois, cette nouvelle emprise ne correspond pas au périmètre noté sur le PLU or c'est une condition impérative pour obtenir l'arrêté préfectoral de servitude. Les travaux étant prévus pour 2021/2022, il n'est pas possible d'attendre l'approbation du PLUi-H fin 2021/début 2022.

Cette modification simplifiée reste possible même en période d'élaboration d'un PLUi-H. La durée d'études avant approbation ne devrait pas excéder 3 mois. Il est précisé que la commune des Gets prendra à sa charge les frais liés au bureau d'étude.

Le Bureau communautaire a donné un avis favorable à cette proposition. Yannick TRABICHET rappelle qu'il avait été décidé de ne plus faire de modification simplifiée. Toutefois, il s'agit de faire preuve de solidarité en espérant que Les Gets ne retarde pas l'arrêt du PLUi-H.

Il est rappelé que le lancement de la procédure se fait par arrêté du président portant prescription de modification du PLU et que la procédure de modification impose la mise à disposition du dossier au public pendant un mois. Il est proposé que le Président soit autorisé par le conseil communautaire à fixer, par arrêté, les dates de mise à disposition de ce dossier lorsqu'il sera finalisé.

**Le conseil communautaire prend acte de ce lancement et, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de LES GETS**

## **3- Personnel**

### *3.1- Technique - création d'un emploi permanent de technicien SPANC/GEMAPI*

De 2014 à mai 2019, la gestion du SPANC était faite en régie avec un agent communautaire dont une partie du temps était également consacrée à la compétence GEMAPI, en particulier l'entretien des cours d'eau en lien avec les communes.

Au départ de l'agent, une partie des contrôles a été confiée au cabinet NICOT. Aujourd'hui, il s'avère que la charge administrative qui porte sur la responsable environnement est trop importante et que les contrôles périodiques ne sont pas faits.

Il est donc proposé de recréer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec la répartition de travail suivante :

- SPANC (70%) : gestion et organisation du service et des contrôles
- GEMAPI (30%) : relation avec les communes, mise en place et suivi des chantiers d'entretien des cours d'eau, suivi des relations avec le SM3A, référent technique en cas de crise

Ce poste serait placé sous la responsabilité de la responsable environnement.

Le coût est estimé à environ 42 000 €/an véhicule et frais divers compris. La partie SPANC serait autofinancé par les contrôles réalisés (sous réserve d'en réaliser 130 à 140/an). La partie GEMAPI (env. 14 000 €) serait financée par le service GEMAPI (taxe GEMAPI et fiscalité).

Le Bureau du 16 octobre a donné son accord pour le recrutement. A ce jour, deux cv pouvant correspondre ont été réceptionnés. Ils seront examinés par la commission « personnel » du 4 décembre. Il peut-être envisagé une arrivée de l'agent le 1<sup>er</sup> février ou le 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

### 3.2- Création d'un emploi permanent de chargé de mission santé

Le contrat de la coordinatrice actuelle vient à échéance le 31 décembre 2020. Compte-tenu qu'elle est en CDD depuis plusieurs années sur un poste identique, le CdG74 souligne qu'elle doit désormais faire l'objet d'un CDI.

Jean-Claude DENNÉ, vice-président en charge de la santé détaille les missions de ce chargé de mission qui sera en charge :

- de la coordination de la santé sur le territoire (accès aux soins, maillage des acteurs, gestion des crises)
- de l'accompagnement des populations vulnérables
- des actions de prévention et de formation
- de la gestion administrative des MSP

Il rappelle également le besoin de travailler sur l'extension de l'EPHAD de Saint Jean d'Aulps ce qui va nécessiter un long travail de pression sur l'ARS.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de chargé de mission santé.**

## 4- Finances

### 4.1- Budget principal 2020 – DM n° 4

Dépenses d'investissement

2184-25	Mobilier crèches	+ 10 000 €
2188-25	Autres immos crèches	+ 6 900 €
2313-25	Travaux crèches	+ 17 500 €
45812	Travaux EM Vailly	+ 2 300 €

Recettes d'investissement

45822	Rembt SIVU Val d'Hermone	+ 36 700 €
-------	--------------------------	------------

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n°4.**

### 4.2- Déchets – vote des tarifs de la redevance spéciale 2021

Jean-Claude MORAND, vice-président en charge des déchets, propose de reconduire les tarifs 2020 sans modification.

Tarifs de la redevance spéciale (la tonne d'ordures ménagères)

	2015-2016	2017	2018	2019	2020	2021
Avoriaz	334 €	334 €	334 €	334 €	334 €	334 €
Autres communes	257 €	258 €	260 €	260 €	260 €	260 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs 2021 de la redevance spéciale.**

*4.3- OTAdL – approbation du BP 2021 et vote de la subvention 2021*

Conformément à la réglementation, le budget d'un EPIC doit être validé par la collectivité qui en est le support dans un délai d'un mois après son adoption par l'organe délibérant de l'EPIC. L'absence de délibération de la collectivité vaut approbation du budget.

Le comité de direction de l'EPIC ayant adopté le budget 2021 le 25 novembre 2020, la CCHC a jusqu'au 25 décembre 2020 pour approuver ce budget et la subvention de la CCHC qui y est liée.

Le BP 2021 est équilibré à hauteur de 460 360 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement

A noter que la participation de la CCHC a été de 180 928 € en 2020 et que le même montant est demandé pour 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le BP 2021 de l'OTAdL et la subvention 2021.**

*4.4- Santé – participation aux Hôpitaux du Léman*

La modification statutaire nécessaire au versement de la subvention liée à la réhabilitation des urgences de l'hôpital de Thonon ayant été menée à bout., il est désormais possible de voter la subvention prévue à hauteur de 174 500 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la subvention de 174 500 € aux hôpitaux du Léman.**

*4.5- Voirie – versement de fonds de concours voirie*

Afin de participer au financement de certains travaux de voirie de compétence communautaire, il est possible pour les communes de verser des fonds de concours qui ne peuvent excéder 50 % du reste à charge de la CCHC. Pour 2020, la commune des Gets souhaite verser des fonds de concours à hauteur de 160 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, le versement du fonds de concours de la commune des Gets.**

**5- Prolongation du Fonds Région Unie (FRU)**

Le Fonds Région Unie (auquel la CCHC participe à hauteur de 4 €/hab. pour le volet 1 et de 4 €/hab. pour le volet 2) devait se terminer le 31 décembre 2020. Compte-tenu de la situation sanitaire, la Région a décidé le 4 décembre de prolonger le volet 2 (avance remboursable à taux 0) jusqu'au 30 juin 2021. Le volet 1 (aide tourisme) est lui achevée.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent passer un avenant avec la Région pour prolonger sur leur territoire le volet 2 jusqu'au 31 juin 2021.

Impact du FRU sur le Haut-Chablais au 1<sup>er</sup> déc. 2020 :

Volet 1 – aides directe tourisme

109 entreprises de 9 communes pour 524 744 € d'aides directes soit 4 814 € en moyenne par entreprise

*Morzine : 50*

*Les Gets : 29*

*Montriond : 18*

*Saint Jean d'Aulps : 5*

*Bellevaux : 3*

*Vailly : 1*

*Seytroux : 1*

*Essert-Romand : 1*

*Le Biot : 1*

Volet 2 – avance remboursable

2 entreprises pour 11 000 € d'avance

*Les Gets : 2*

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant de prolongation du FRU jusqu'au 30 juin 2021.**

## 6- SIAC – délégués CCHC au conseil syndical

Il est rappelé les binômes titulaires – suppléants désignés en conseil de juillet 2020 :

- Fabien TROMBERT
  - *suppléant : William CHALENÇON*
- Jean-Claude MORAND
  - *suppléant : Philippe VINET*
  
- Gérald LOMBARD
  - *suppléant : Jean-François MUFFAT*
- Sophie MUFFAT
  - *suppléant : Jean-François MENOUD*
- Jean-Louis VUAGNOUX
  - *suppléante : Maryse GRENAT*
- Aube MARULLAZ
  - *suppléant : Laurent HAUTEVILLE*
- Yannick TRABICHET
  - *suppléant : Alain DEGENEVE*
- Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
  - *suppléant : Gilbert DUPIEUX*
- Christophe MUTILLOD
  - *suppléante : Célia BERNAZ*
- José CRAYSTON
  - *suppléante : Sophie COTTET*
- Michel MUFFAT
  - *suppléant : Pierre VOIRIN*

Aucune modification n'est souhaitée.

## 7- Désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire de l'énergie de la Haute-Savoie

La commission consultative paritaire de l'énergie portée par le SYANE est une commission départementale qui a un rôle de concertation et de coordination sur les politiques énergétiques des EPCI et des syndicats d'énergie. C'est aussi un lieu d'échange, de partage d'expériences et de réflexion pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique en Haute-Savoie.

La CCHC est représentée par 1 délégué qu'il convient de désigner.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Michel MUFFAT comme représentant de la CCHC.**

Par ailleurs, les élus déplorent les retard continus et importants de la fibre FTTH sur le territoire dont les raccordements pour les particuliers ne pourraient intervenir selon les secteurs qu'entre 2022 et 2024. Seule la FTTO pour les professionnels commence à être accessible mais à des prix d'abonnement qui restent prohibitifs et avec en plus le raccordement à leur charge.

## 8- Création de logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps : versement d'une prime aux candidats du concours de maîtrise d'œuvre

En 2019, la CCHC a acheté l'ancienne colonie Chelles à Saint Jean d'Aulps dans l'optique de créer des logements pour les saisonniers. Cet achat a porté sur 4 923 m<sup>2</sup> de terrains et 1 422 m<sup>2</sup> de bâtiments. D'un coût de 1 090 000 €, cette acquisition, portée par l'EPF74, a bénéficié d'une aide de la Région de 400 000 €.

En juin 2020, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet M'Architectes afin d'avoir un chiffrage précis à transmettre à la Région pour obtenir une aide de 400 000 € sur les travaux. L'étude a été présentée au Bureau du 25 septembre 2020 qui a validé sur le principe la réalisation en deux phases du projet : une phase prioritaire de 15 logements à réaliser pour décembre 2022 et une deuxième phase à programmer ultérieurement. Toutefois, le Bureau a souhaité que la maîtrise d'œuvre du projet porte sur l'ensemble des deux phases ce qui

nécessite un concours d'architecte. Avant le lancement de ce concours prévu fin décembre (pour un choix du maître d'œuvre en mai 2021), il convient de fixer le montant de la prime qui sera versé aux 3 candidats qui seront retenus pour réaliser une esquisse du projet.

Il est proposé une prime de 8 000 € HT par candidat (indemnité réglementaire correspondant à 80 % du coût de la phase esquisse).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le montant de la prime du concours à 8 000 € HT.**

#### **9- Petite enfance – avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Gérald LOMBARD, vice-président à la petite enfance, annonce que, du fait du passage de 16 à 20 places de la crèche de Vailly, il convient de passer un avenant au CEJ. Il précise que cet avenant n'aura pas d'impact financier pour la CCHC.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant au CEJ.**

#### **10- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021**

Le courrier concernant la DETR 2021 est arrivé ce jour. Le(s) dossier(s) doit impérativement être déposé(s) avant le 15 janvier 2021. Les dossiers prioritaires sont les travaux démarrant en 2021. Une délibération étant nécessaire, il serait préférable de prendre dès ce soir une délibération autorisant le président à demander une aide au titre de la DETR pour 2021

2 dossiers sont susceptibles d'être déposés : logements saisonniers à St Jean (1 M€) et déchetterie des Gets (0,5 M€). Le Bureau du 18 décembre se penchera sur le(s) dossier(s) à retenir.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à demander une subvention au titre de la DETR 2021.**

En conclusion de ce conseil communautaire, le Président tient à féliciter l'ensemble des vices-présidents, des élus communautaires et des agents pour la qualité du travail et des débats au sein de la CCHC. Les travaux du PLUi-H et la présence de toutes les communes lors du rassemblement du 3 décembre montrent bien la cohérence et la solidarité du territoire.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu :

- le mardi 12 janvier 2021 à 18h au Palais des Sports de Morzine.
- le mardi 16 février 2021 à 18h à la salle du Baron à Montriond.
- le mardi 16 mars 2021 à 18h à la salle de la Colombière aux Gets.

Au Biot, le 10 décembre 2020

Le Président  
Fabien TROMBERT